



2022

CCTP

# Création d'une salle d'allaitement



Stephane VERK

11/04/2022

## SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

III – PROGRAMMES TECHNIQUES

# I - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet « la création d'une salle d'allaitement » pour les agents du Centre Hospitalier de Béziers sur le Site Montimaran.

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. Ils permettront la création d'un local sécurisé au niveau R+3.

LOT	DESIGNATION
LOT 5	Courant Fort / Courant Faible / Téléphonie / informatique
LOT 6	Menuiseries
LOT 8	Peinture

## **LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE**

**PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :**

**STEPHANE VERK**

**☎ 04 67 35 70 14**

[stephane.verk@ch-beziers.fr](mailto:stephane.verk@ch-beziers.fr)

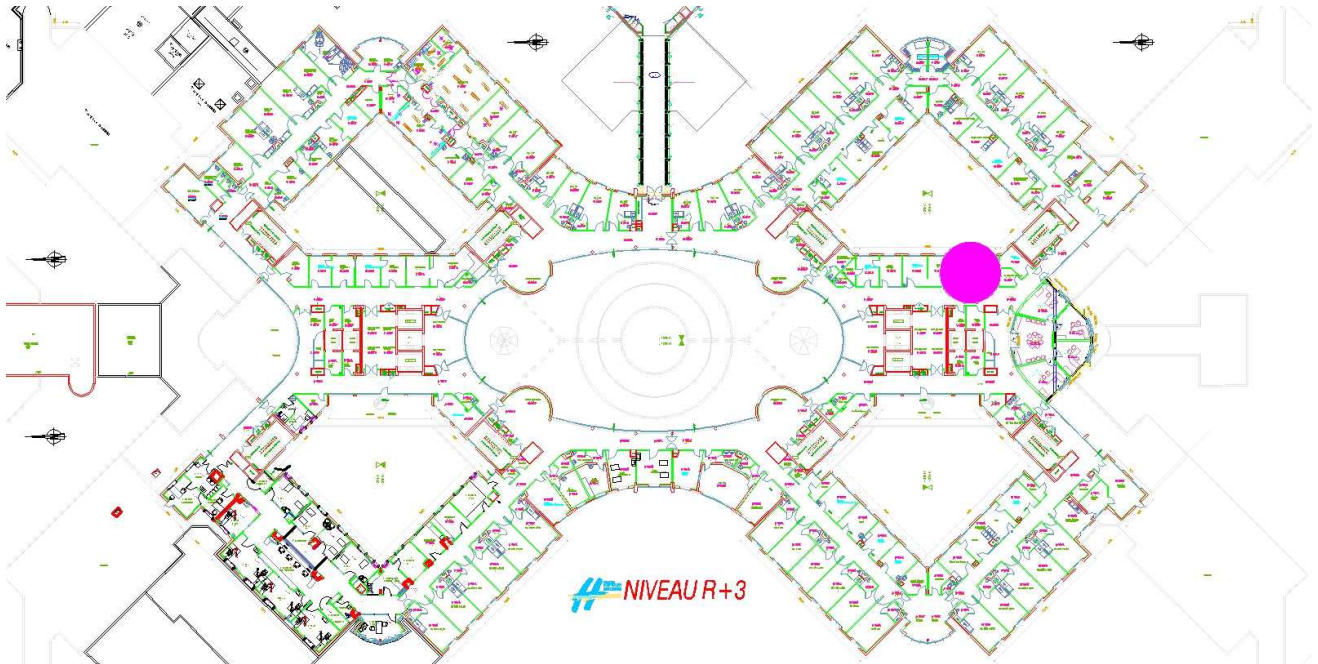
## II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Les locaux se situent au niveau R+3 du Centre Hospitalier de Béziers. Sur ce niveau se trouve l'ensemble des services de pédiatrie et maternité.

### ➔ ETAT DES LIEUX

Les travaux devront se faire en co-activité, le centre hospitalier ne pouvant pas stopper l'activité.

Le niveau est desservi par des escaliers et un monte charges depuis le niveau -2 du bâtiment.



Je soussigné, ....., représentant la Sté ....., atteste  
m'être rendu ce ..... pour prendre connaissance des lieux afin de  
répondre à la consultation concernant **les travaux pour la création d'une salle  
d'allaitement, sur le site de Montimaran**, afin de répondre à l'appel public à la concurrence.


Signature du Soumissionnaire

Fait à Béziers, le  
Signature du Centre Hospitalier de Béziers

Stéphane VERK  
Chargé d'affaire

# PLANNING PREVISIONNEL

Début du chantier : début juin 2022 - Durée : 2 semaines

	<b>Planning Prévisionnel</b> <b>4-42d</b>	<b>TRAVAUX</b> <b>COMPLEMENTAIRES EOLE</b>	<b>27/04/2022</b>
<b>Lot :</b>	<b>EOLE</b>		
<b>C.F.A / C.F.O</b> Nouveaux reseaux Equipements lecteur de badges	<b>MENUISERIE</b> Pose évier + meuble Pose nouveaux équipements	<b>PEINTURE</b> Préparation surfaces Mise en peinture	Lundi 06-juin Mardi 07-juin Mercredi 08-juin Jeudi 09-juin Vendredi 10-juin Samedi 11-juin Dimanche 12-juin Lundi 13-juin Mardi 14-juin Mercredi 15-juin Jeudi 16-juin Vendredi 17-juin Samedi 18-juin Dimanche 19-juin Lundi 20-juin Mardi 21-juin Mercredi 22-juin Jeudi 23-juin Vendredi 24-juin
			Stéphane VERK



# HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

## ☒ RESPECT D'HYGIENE

- ✓ Fermer l'espace occupé par le chantier
- ✓ Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- ✓ Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

## ☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

### - Sécurité Incendie :

- ✓ Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité (niveau -2) ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.

## ☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- ✓ Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- ✓ L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

# III – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

## Commun à tous les lots

### → ETENDUE DES PRESTATIONS

**Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.**

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise. Certaines opérations seront à réaliser le samedi.

### → Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- ✓ **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- ✓ Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- ✓ Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- ✓ Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- ✓ L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- ✓ L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2011**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

### ✓ **Plans et notices :**

- L'entreprise remettra préalablement à la réception :
- ✓ les plans de récolement de l'installation
  - ✓ les notices techniques des appareils



→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception, si nécessaire.

**Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.**

→ **Connaissance du projet :**

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

→ **Réserve:**

Si des réserves sont émises par l'entreprise sur le dossier de consultation, celles-ci devront être formulées par écrit sous forme d'une note annexée à son Acte d'Engagement, éventuellement chiffrées, en complément de son bordereau de prix.

Après la signature du marché, aucune réserve ne sera recevable de la part de l'entreprise.

**NOTA :** - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- ✓ 1 sanitaire à proximité
- ✓ L'eau EU / EV
- ✓ L'électricité
- ✓ Description sommaire des ouvrages + plans D.S.T (en DWG sur demande).

## Lot n°5

# COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

### CONSISTANCE DES TRAVAUX :

Les travaux à la charge du présent lot comprennent essentiellement :

- ✓ L'ensemble des installations provisoires nécessaires à la continuité de service des zones hors travaux de l'établissement,
  - ✓ La neutralisation et la dépose de l'ensemble installations existantes (hors cas spécifique) dans les locaux restructurés,
  - ✓ Les installations de mise à la terre des nouvelles installations,
  - ✓ L'ensemble de la distribution électrique courants forts et courants faibles dans les locaux concernés par le projet.
  - ✓ Les équipements courants forts des locaux concernés par le projet:
  - ✓ Le petit appareillage (interrupteur, prise de courant, etc.)
  - ✓ Les appareils d'éclairage normal,
  - ✓ Les alimentations des équipements des autres corps d'état,
  - ✓ Les équipements courants faibles des locaux concernés par le projet:
  - ✓ Le repérage de ses installations,
  - ✓ Les essais, les paramétrages et les réglages de tous les matériels décrits au présent CCTP,
  - ✓ La fourniture des documents et notices de réglage et d'entretien de tous les équipements ainsi que l'assistance auprès des divers utilisateurs pendant toute la période de garantie,
  - ✓ La fourniture après achèvement des travaux, des schémas et plans d'équipement conformes à l'exécution.
  - ✓ Les travaux comprennent également tous menus percements et rebouchages nécessités par le passage des chemins de câbles et câbles, y compris tous travaux éventuels de reprise de peinture et de nettoyage des locaux après travaux.
  
  - ✓ Répartition des circuits
    - Sauf mention contraire, une répartition des circuits sera effectuée afin d'assurer la séparation des protections contre les surintensités et les contacts indirects
      - des circuits des zones publiques et des circuits des zones non publiques
      - des circuits "éclairage", des circuits "prise de courant" et des circuits "petite force",
      - des circuits "prise de courant" de services, des circuits "prise de courant" des postes de travail informatique
  
  - ✓ Mise en conformité des installations, suivant les prescriptions des DTU, réglementation en vigueur, décrets et normes C 15 100, etc....
  
  - ✓ Tous les percements sont à la charge du présent lot ainsi que le rebouchage après passage (ou dépose) des réseaux.
  
  - ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet :
- Courant Fort secteur, courant ondulé,
    - Interrupteur: P 20 - 1K 02 ; Hauteur: 1,20m
    - Prise de courant: P20 - 1K 02 ; Hauteur: 0,30m
  - Courant Faible :
    - téléphonie
    - informatique
- **1 poste de travail se compose :**
- ✓ 3 PC
  - ✓ 1 Prise informatique
  - ✓ téléphone I.P. avec raccordement sur l'unité centrale.

⇒ **LOCALISATION :**

E.3.56 :

- Fourniture, pose et raccordement équipements.  
Prise de courant : 12 PC (4\*3PC) + disjoncteur au niveau du TD  
Prise de courant : 1 PC frigo
  
- Fourniture, pose et raccordement d'un contrôleur d'accès sur la porte et d'une ventouse, compris :
  - Fourniture et mise en place de la ventouse
  - L'asservissement de ventouse par le contrôleur d'accès par badge
  - Raccordement sur le réseau
  - Prévoir pour le contrôle d'accès une carte Eronet, à positionner dans gaine technique CFA compris :
    - alimentation et raccordement au switch
    - bus
    - carte mère
    - Lecteurs de badges
    - Bouton poussoir
    - Ventouse
    - Alimentation secourue
    - Mise à jour synoptique
    - .....

⇒ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan. Et suivant les normes en vigueur.

Réseau concerné	Tableau / Gaine concernée	Lieu
Secteur EDF	Tableau général TD4.S30	Circulation 3.C.09
Téléphone	Local informatique	E.0.01
Informatique	Local informatique	E.0.01

- **Commentaires :**

- Tous les câblages des armoires : connexions sur bornier + repérages + remise à jour des schémas manuscrite obligatoire.
- Les câbles informatiques seront repérés avec le numéro du local de l'autre extrémité du câble
- L'ensemble des câblages **TD→Boîte de dérivation** sont à retirer si non utilisés. Ainsi que les lignes informatiques et téléphoniques non réutilisés.
- Aucun câble ne sera laissé en attente en faux plafond.

-Le site est actuellement équipé d'un système de contrôle d'accès de marque ERO Industrie, modèle Genius. Ce système est organisé autour d'un PC central équipé d'un logiciel de gestion, il est installé au PC sécurité. Il permet le paramétrage des badges et le stockage de l'historique.

Depuis ce PC la distribution principale est réalisée:

- par le réseau de pré-câblage VDI vers des passerelles Ethernet! RS485,
- par un bus RS485 depuis les passerelles vers les contrôleurs de porte,

Les contrôleurs de porte gèrent les lecteurs de badge, les gâches électriques, les boutons de sorties et les contacts de positions des portes

Chaque contrôleur peut gérer:

- soit une porte en entrée et sortie contrôlée,
- soit deux portes en entrée contrôlée et sortie libre ou vice versa,

L'alimentation du système est réalisée par des coffrets répartis dans le bâtiment, chaque coffret possède un secours sur batterie interne.

-Il faut absolument créer un alim secourue, et installer une carte ERONET en local dans la gaine courant faible, qu'il faudra fermer à clé.

# Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 03/01/2017 DB

3 pages

## **Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.**

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

### **Types de matériels à poser et consignes à respecter :**

- **Pose de prises de courant 2P+T :**  
**Boîte et support : Legrand Mosaïc**
- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone :**
  - Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.
  - Coté sous répartiteur, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant.

### **Tirage de lignes courant faible :**

- **Câble réseau :**
  - câble réseau catégorie 6
- **Câble téléphone :**
  - câble réseau catégorie 6
- **Câble Détection Incendie :**
  - Conforme aux normes en vigueur ( exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
  - Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs**.
  - L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
  - Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
  - **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI. Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
  - L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
  - Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
  - Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boite de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
  - Les détecteurs qui seront remplacé, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
  - Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
  - Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015.L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques. L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

## Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur ( *N°local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position* ) et côté équipement actif ( *N° du local utilisateur +n° de prise si plus de deux* ) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

<u>Coté utilisation</u>	<b>Câble</b>	<u>coté répartiteur</u>
Réf de maintenance du répartiteur +position sur le répartiteur <i>+N° de prise (si +de deux prises)</i> (Sur prise réseau au mur)		Réf de maintenance du local utilisateur  <i>+N° de prise (si +de deux prises)</i> (sur bandeau répartiteur)

Exemple 1 seule prise dans la pièce :

E001/B8 \_\_\_\_\_ ESS02/

Exemple 2 prises dans la pièce :

E001/B8 N°1 \_\_\_\_\_ ESS02/ N°1  
E001/B9 N°2 \_\_\_\_\_ ESS02/ N°2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

### Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :
  - ▶ la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
  - ▶ Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

### Autres consignes:

#### Rebouchage des trous :

Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feu. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)

#### Appels Infirmières :

Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

#### Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

#### Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

**Dst/elec/doc/CCTP/fiche type... (2017/01)**



<p style="text-align: center;"><b>Lot n°6</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Menuiserie bois/pvc</b></p>
---

⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Outre les prescriptions règlementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- ✓ Tous les bois seront traités fongicide, insecticide, les menuiseries catégorie 1, choix A pour les résineux, les panneaux de particules : CTB H – densité 650 kg m<sup>3</sup> au minimum et contre plaques : CTBX.
- ✓ Toutes les portes devront posséder une serrure de sécurité dont l'ensemble sera géré par l'organigramme (passe partout général et partiel / variures). Elles seront choisies dans la gamme usage intense du fabricant tel que JPM-Bricard.
- ✓ Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces type Normbau (béquille double ZD92F) blanc.

## Matériaux

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur aspect ou leurs qualités.

L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, et des échantillons pour justifier de leur équivalence.

Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

✓ **Caractéristiques des bois**

Tous les bois seront de classe menuiserie, durs, sains et parfaitement secs, exempts de tous nœuds, fentes et tous autres défauts.

Les rives et arêtes devront être droites et non épaufrées.

L'emploi du mastic à reboucher est interdit pour cacher les nœuds.

Les bois employés pour travaux de menuiserie devront répondre aux exigences des normes en vigueur.

✓ **Panneaux agglomérés**

Les panneaux agglomérés devront provenir d'une fabrication sous label NF CTB-H et avoir subi un traitement hydrofuge et fongicide pour pouvoir être posés dans les pièces humides.

✓ **Panneaux contreplaqués**

Les panneaux contreplaqués devront provenir d'une fabrication sous label NF CTB-X et seront de classe I à III selon leur utilisation.

✓ **Colles**

En règle générale, les colles seront adaptées aux fonctions qu'elles auront à assumer et devront assurer une bonne tenue de l'ouvrage, quel que soit le degré d'humidité de l'assemblage concerné.

En outre, les colles employées devront être insensibles aux attaques des moisissures et des champignons. Utiliser de préférence une colle phénol-formol ou résorcine-formol.

## SUJETIONS D'EXECUTIONS ET DE MISE EN OEUVRE

- Généralités

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

Dans la mesure du possible, les pièces de bois seront d'un seul tenant dans leur longueur ; au cas où il s'avérerait nécessaire qu'elles soient en plusieurs parties, elles seront exécutées de telle sorte que leur rigidité et leur durabilité soient identiques à celles des pièces d'un seul tenant.

Les parements apparents seront affleurés et poncés, les rives droites seront sans trace de sciage, flache, épaufrure, les abouts apparents étant dressés. Les bois devant rester bruts et apparents seront exempts de flaches.

Les nœuds des bois devant être peints pourront être, si besoin est, bouchonnés avec des bouchons de même essence, collés en respectant le fil du bois.

Les têtes de pointes tête d'homme et chevilles métalliques seront chassées sur une profondeur supérieure à 1mm sur les parements vus, les traces étant bouchées et rendues invisibles sur les bois devant rester apparents. Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou les défauts du bois, que ce soit au moyen de cales ou de mastic.

- **Assemblage des pièces de menuiseries**

L'étude des assemblages sera particulièrement soignée, assurant une finition des ensembles aussi parfaite que possible.

Les arasements présenteront sur les parements une coupe franche, un joint sans fonction et affleuré. Ils ne comporteront aucun vide susceptible de nuire à l'étanchéité ou à la solidité de la menuiserie.

Les assemblages collés seront exécutés de telle sorte qu'aucun décollement ne puisse se produire dans le temps, par suite des variations dimensionnelles des bois, par retrait, par fendillement de la colle, par suite de l'action de l'humidité ou de l'eau. Les assemblages à tenons et mortaise seront parfaitement ajustés et maintenus à l'aide de chevilles en bois feuillu dur et sec ou en métal d'un modèle agréé.

- **Traitement des bois**

Tous les bois mis en œuvre sur le chantier auront subi un traitement préventif conforme aux normes NF B 50 100, NF B 50 101, NF B 50 102 et adaptés aux classes de risques suivant exposition.

Les bois utilisés doivent avoir subi un traitement insecticide, fongicide, et anti-termitique reconnu comme efficace au sens des normes NF suivant leurs classes d'exposition aux intempéries.

L'attestation de traitement préventif des bois utilisés sera remise au maître d'œuvre.

Toutes les pièces destinées à rester en contact avec la maçonnerie recevront, après fabrication, une couche de produit insecticide et fongicide.

- **Protection provisoire**

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux, devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier et le nettoyage soigné en fin de chantier, ainsi que la vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, du bon fonctionnement des parties mobiles (facilité de manœuvre, fonctionnement doux et silencieux, graissage, etc.).

### **NOTE SUR LA DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Les marques, produits ou type de matériaux, qui peuvent être cités dans le CCTP, sont cités à titre indicatif.

Il est à chaque fois sous-entendu que l'Entreprise peut proposer un produit ou matériau « techniquement et esthétiquement équivalent » répondant aux prescriptions techniques décrites et assurant les performances demandées.

Par ailleurs, les marques, types et caractéristiques des produits proposés doivent être impérativement indiqués dans l'offre de l'entreprise.



## PAILLASSE ET MOBILIER

### Plan "résine" avec bac

Plan en panneau teinté dans la masse à mélange unique de résine acrylique, de type "Corian", ou techniquement équivalent, d'épaisseur selon portée et largeur (minimum 13 mm), façonné à chaud avec retombées de façades et dossier (hauteur 10 cm) contre cloison ou mur le plus souvent, arrondis postformés sur ossature en panneaux hydrofuges CTBH 22 mm et ossature bois selon nécessité pour : tablettes, dessus de paillasse, dossier, retombées et bacs intégrés. Pas de trop-plein.

**Y compris fourniture et pose du bac 40\*40\*20cm encastré type "Corian" ainsi que des bondes inox obturables (avec commande) et les siphons ;**

**A la charge de de l'entreprise le raccordement en ECS, EFS et EU.**

- ✓ Classement au feu M3. Dimension : 160\*60cm

### ⇒ PROTECTION DES OUVRAGES

L'Entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas détériorer les ouvrages existants.

En cas de détérioration il devra la remise en état à ses seuls frais. De plus, il devra assurer la protection de ses ouvrages réalisés et ce jusqu'à la livraison.

### ⇒ NETTOYAGE

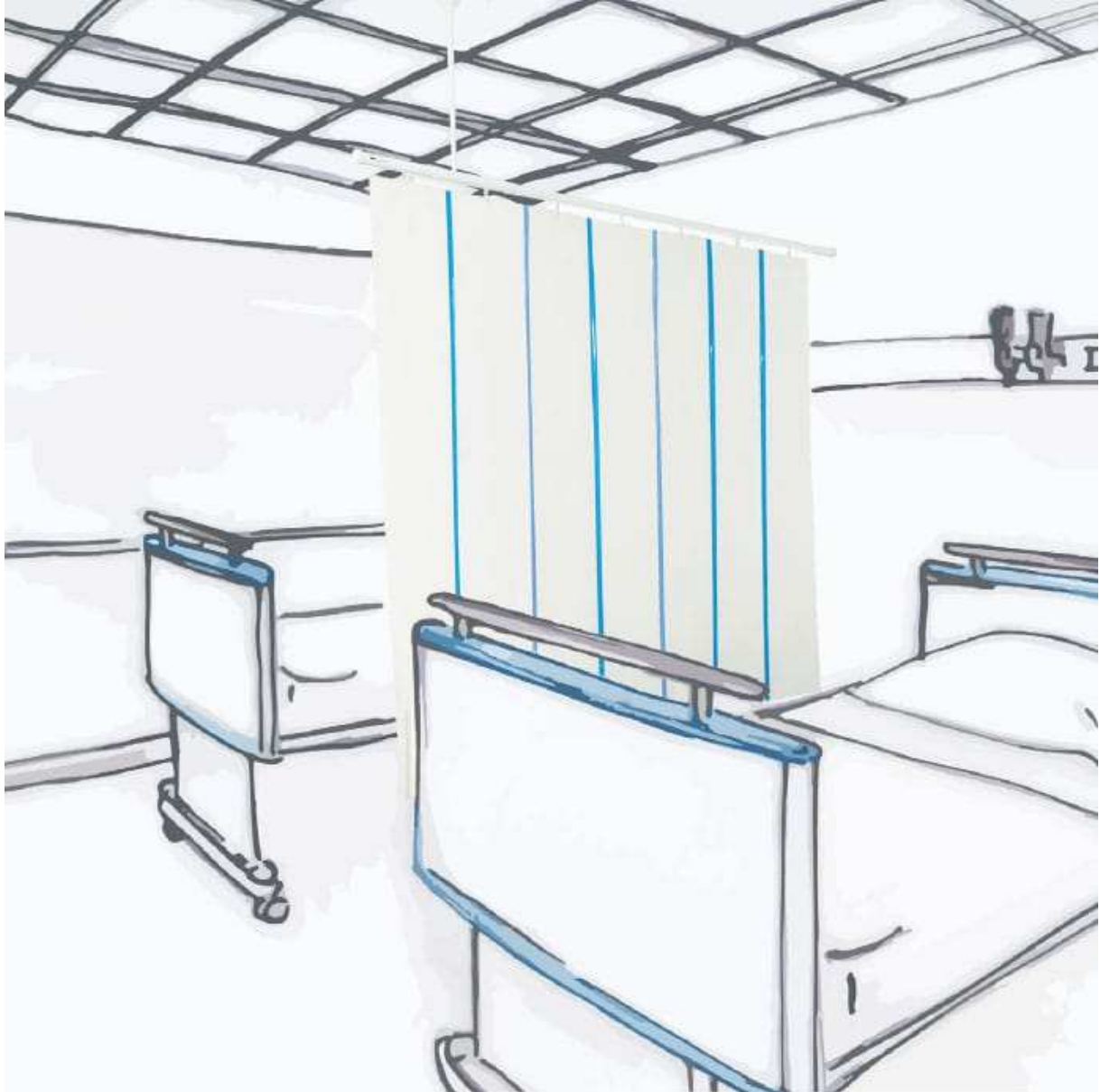
L'entrepreneur du présent lot doit le nettoyage et l'enlèvement de tous les déchets et salissures provenant de ses travaux.

### ⇒ LOCALISATION :

- ✓ E.3.56 :
  - Dépose et évacuation du lavabo.
  - Fabrication, et pose d'une paillasse résine avec cuve 40\*40\*20 et dossier de 10cm, robinetterie, meubles bas (120 + 40cm) dimensions 160\*60cm. Un placement pour frigo top.  
Fourniture, pose et raccordement sur réseaux existants de la robinetterie et du siphon.
  - Fourniture et pose de **2 paravents** type Eco MED Agvir ou équivalent.
    - Panneaux de toile bactériostatique et antivirale articulés, pour préserver l'intimité jusqu'à 50 cm du sol (hauteur écran : 160 cm) ou jusqu'à 20 cm du sol (hauteur écran : 190 cm) 7 panneaux pour les espaces avec bandeau médical
    - Toile-membrane antivirale : PV ISO 21702 (2019) sur SARS-Cov-2 rémanente, bactériostatique : Protocole ASTM E2180 sur S. aureus et K. pneumoniae 530g/m<sup>2</sup> anti-adhérente Toile-membrane translucide préservant la luminosité
    - Essuyage humide, Nettoyage vapeur (avec ou sans détergents) ou au chlore actif (0.5%), nébulisation
    - Classement au feu M1 (NF) non limité / B-s1, d0 (Euroclasse)/ NFPA-701 (NNA)
    - Écran Eco MED Agvir® 160/7P, L: **189** cm, H: 190 cm
    - Rail tubulaire en aluminium laqué blanc, diamètre : 28 mm, longueur standard : 206 cm
    - Naissance murale, 1 naissance fixe
    - Suspente Hauteur sous dalle béton < 350 cm : 2 suspente rigide en aluminium laqué blanc
    - Coupelle de propreté pour chaque suspente Fonte d'aluminium laqué blanc, vissé

- Remplacement de serrure à pêne par une serrure à bille. Qté : 1 portes avec verrou magnétique.  
Dépose du cylindre et mise en place rosace pleine
- Fourniture et pose d'un ferme porte automatique. Qté 1

➔ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan et au CCTP. Et suivant les normes en vigueur.



# Lot n°8

## Peinture

### ⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- ✓ L'entrepreneur devra la fourniture de tous les produits propres à l'exécution des travaux, de l'outillage et du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires à leur mise en oeuvre de même que tous les transports et manutentions diverses.
- ✓ Il devra la reconnaissance des fonds et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des peintures prévues.
- ✓ Il devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent, et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé de préférence les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.
- ✓ Les surfaces peintes devront satisfaire aux performances imposées par les tests du CSTB (publiés dans le cahier n° 695 de juin 1969) suivant les différentes familles des locaux.
- ✓ L'entrepreneur devra tous les raccords de peinture après exécution des jeux éventuels, sur toutes les canalisations et appareils de plomberie, après les essais de mises en service de l'installation. Il devra également vérifier et s'assurer après peinture du bon fonctionnement de toutes les ouvertures.
- ✓ L'entrepreneur sera tenu de respecter tous les tons donnés qui seront choisis par le Maître d'oeuvre parmi les cartes d'échantillons de la marque citée en référence. Ces teintes ne devront pas faire l'objet d'une mise au ton approximative par l'entrepreneur, au moyen de colorants divers autres que ceux préconisés par le fabricant.
- ✓ Avant toute application, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'oeuvre des échantillons correspondant en qualité et mise à la teinte, à ceux décrits dans le programme couleur.
- ✓ Une différence de teinte pourra être demandée par le Maître d'oeuvre entre la sous-couche et la finition, L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.
  
- ✓ Après préparation de toutes les surfaces seront peintes, sur certaines cloisons une fibre de verre idem CHB sera appliquée et elles devront satisfaire aux divers essais, DTU. Les produits utilisés seront de marque et de réputation établis telles que SIKKENS, CORONA et de travaux soignés (ou similaire).
- ✓ Dans certains locaux il pourra être réclamé de la polychromie.
- ✓ Toutes les surfaces murs, cloisons, bois, fer, etc... de tous les locaux, y compris raccords.
- ✓ **Nettoyage avant réception :**
  - Il sera effectué un nettoyage soigné de tous les locaux avant livraison

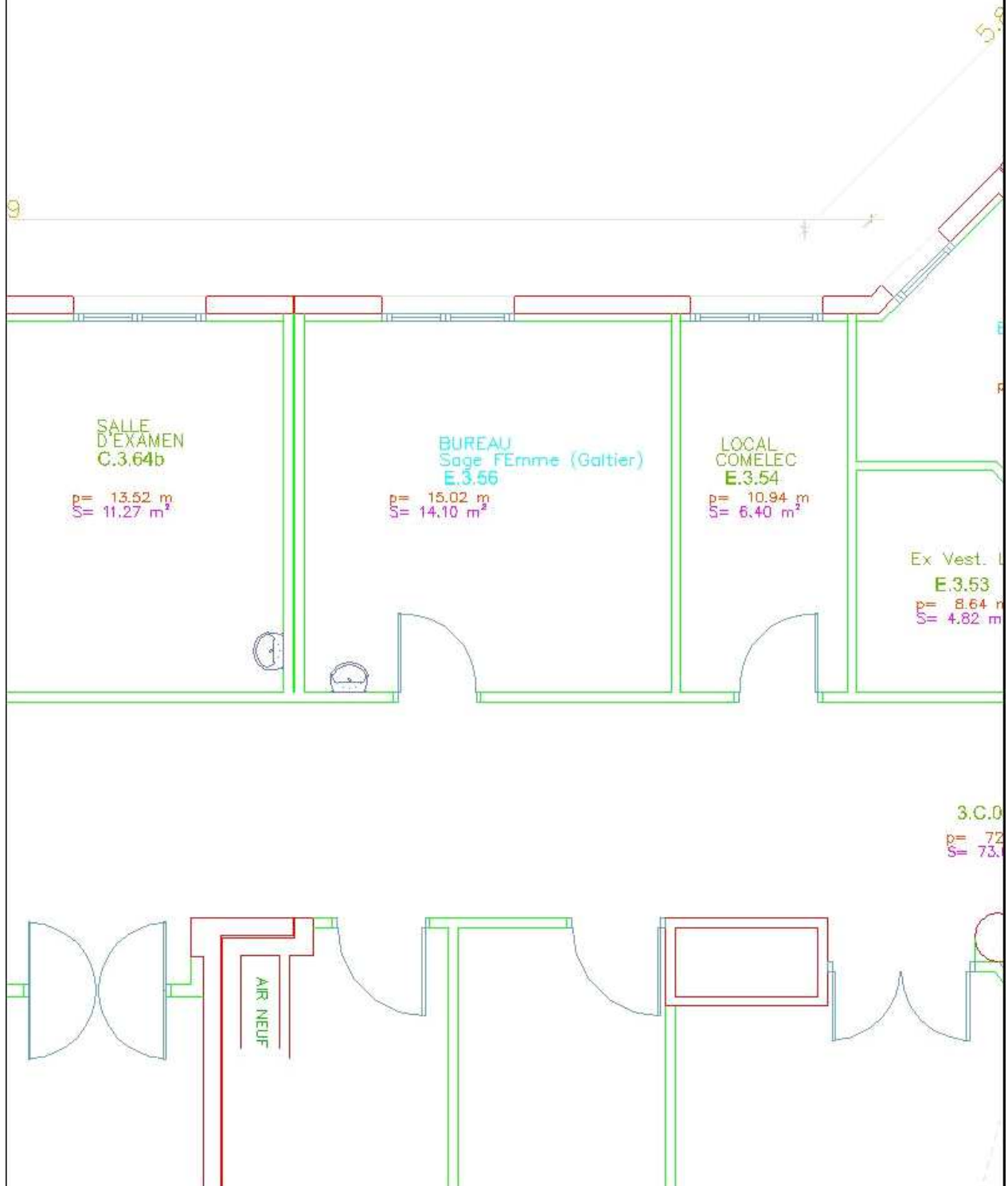
### ⇒ LOCALISATION :

- ✓ E.3.56 : Préparation des supports « cloisons».  
Mise en peinture de toutes les parois verticales. (S : 48m<sup>2</sup>)  
Préparation des supports « plafond».  
Mise en peinture de toutes les parois horizontale. (S : 14m<sup>2</sup>)  
Mise en peinture cadre de porte 90\*205 (1 cadre)

- ⇒ Attention surfaces à contrôler sur site, par les sociétés.  
Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan. Et suivant les normes en vigueur.

# ETAT DES LIEUX

## Echelle : 1/50



# PROJET

## Echelle : 1/50

